



Proposition d'un nouveau concept (modèle) de catégories

1. Raisons

Les discussions répétitives au sujet de notre structure actuelle des catégories et du handicap au sein de la catégorie des Seniors, mais également l'augmentation des demandes des quilleurs d'être libérés du programme des 200 coups ont amené un groupe de travail de l'ASQS à élaborer un nouveau concept, lequel tient compte des points précités.

2. Procédé

Afin de faire approuver dans une large mesure le nouveau concept proposé, le groupe de travail a décidé de lancer assez tôt une discussion au sujet de ce nouveau concept et d'en informer tous les intéressés, afin que ces derniers puissent faire part de leurs observations et propositions. Si ce nouveau concept trouve un large consentement, la commission sportive le présentera en tant que proposition à l'assemblée des délégués 2006. La mise en application est prévue pour l'année 2007, ceci pour autant que l'assemblée des délégués de l'ASQS l'accepte.

a. Communication

La proposition élaborée par le groupe de travail a été présentée le 3 septembre 2005 lors de la séance des présidents et des présidents sportifs des associations cantonales. Elle a aussi été publiée dans le journal „Quilleur sportif“ de l'ASQS No 14.

b. Procédure de consultation

Le délai de la procédure de consultation a débuté avec l'assemblée des présidents, respectivement avec la publication dans le journal des quilleurs, et durera jusqu'au 21 octobre. Toutes les associations ainsi que les sections peuvent se prononcer au sujet de ce nouveau concept et faire des propositions de modification.

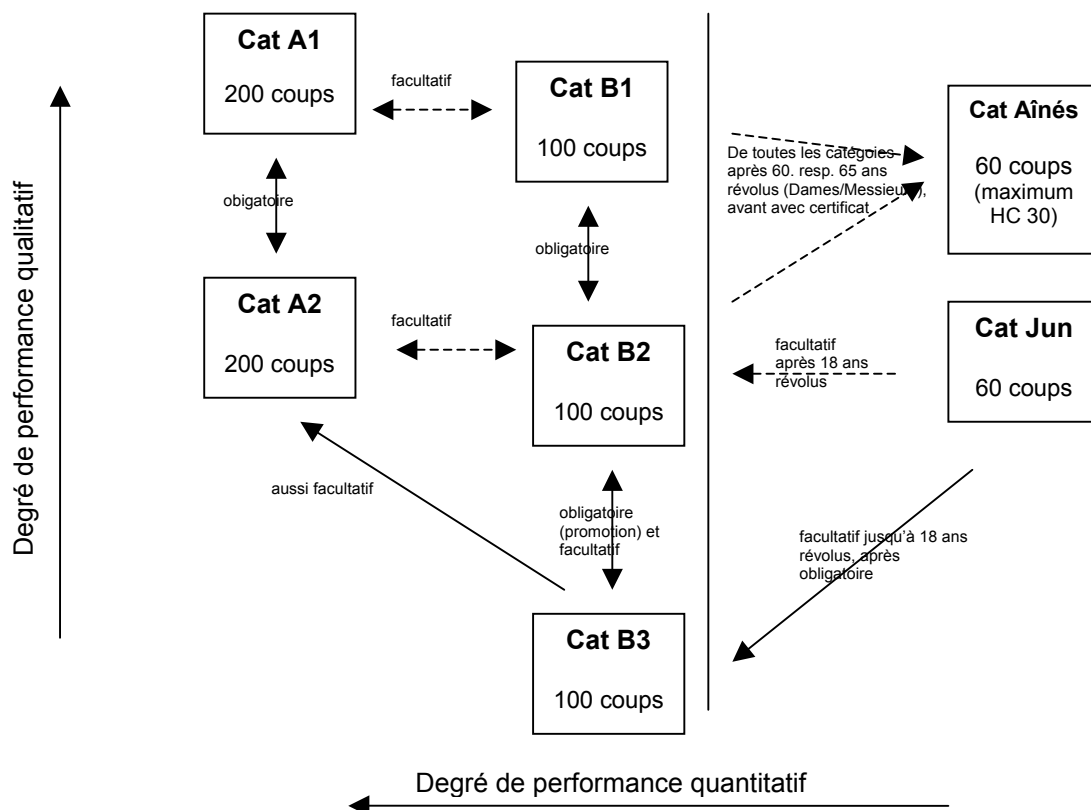
c. Traitement des propositions

Le groupe de travail se réunira, si nécessaire, le 29 octobre afin de traiter des éventuelles propositions. S'il devait y avoir que des adaptations mineures, le groupe de travail les réglera par correspondance. Il appartiendra finalement à la commission sportive de décider, dans sa séance du 12 novembre, des adaptations qui y seraient finalement apportées. Ladite commission décidera également de l'opportunité d'adresser le nouveau concept à l'assemblée des délégués ASQS et si oui, sous quelle forme.

3. Nouveau concept de catégories

Le schéma montre les catégories proposées et le cheminement des promotions et relégations, ainsi que la possibilité du changement volontaire entre un programme de 200 ou 100 coups. La réglementation exacte est précisée sous point 4.

Concept (modèle) de catégories



4. Réglementation

a. Changement volontaire de catégorie

- le changement entre les catégories de 100 et 200 coups doit toujours être possible pour tous à la fin de l'année sportive;
- en principe, le quilleur devrait annoncer, ceci avant de connaître le résultat de la promotion/relégation, s'il désire changer de 200 à 100 coups ou inversement;
- le passage à la classe des Aînés est uniquement possible en raison d'âge; le retour de la classe des Aînés dans les catégories A et B est toujours possible;
- les Juniors peuvent accéder facultativement à la catégorie B3, avant d'atteindre la limite d'âge des Juniors; le retour chez les Juniors n'est plus possible. Si la limite d'âge est atteinte, il y a un passage en B3, une promotion volontaire en A2/B2 est à ce moment possible.

b. Handicap

Le handicap pour la classe des Aînés est maintenu et augmenté à 30. Il n'y a aucun handicap pour les autres catégories.

c. Promotion/Relégation

- les principes actuels concernant la promotion/relégation sont maintenus; cela signifie que le pourcentage de la promotion/relégation est fixé par la Commission sportive de l'ASQS. Le calcul avec des facteurs de réussite reste possible;
- la promotion de la catégorie B3 amène en principe à la catégorie B2; un passage éventuel en A2 doit être annoncé. Il n'y a pas de possibilité de rester volontairement en catégorie B3. Par contre, une promotion volontaire est toujours possible;
- la promotion des catégories A2/B2 conduit en catégories A1/B1, respectivement la relégation de A1/B1 en A2/B2;
- la relégation de A2 amène en B2 et de B2 en B3;
- un maintien volontaire en A2/B2 est aussi possible en cas de relégation.

d. Limites d'âge

Les limites d'âge suivantes sont déterminantes:

- Juniors – jusqu'à 18 ans révolus
- Seniors – dès 54 ans révolus
- Classe des Aînés – Dames dès 60 ans révolus; Messieurs dès 65 ans révolus (exception possible avec certificat médical).

e. Championnat suisse individuel

Les finales du championnat suisse individuel restent inchangées. Les finalistes sont recrutés selon les principes suivants:

- finale Dames et Messieurs des catégories A1 et A2;
- finale Seniors Dames et Messieurs des catégories B1, B2 et B3, pour les participants qui remplissent la limite d'âge des Seniors.

La catégorie de la classe des Aînés doit garder les handicaps lors du championnat suisse individuel.

f. Compétitions des Seniors/Contribution aux Seniors

- les compétitions des Seniors sont en principe du ressort de l'ASQSS ;
- la seule condition est que les participants remplissent les critères de Seniors/Aînés et que pour tous ceux qui répondent à ces exigences les compétitions soient ouvertes, indépendant de la qualité de membre éventuelle dans un groupement de Seniors;
- sont considérés en tant que Seniors que les quilleuses et quilleurs jouant en catégories B1 – B3 et ayant remplis la limite d'âge ainsi que les Aînés;
- afin de compenser la modification du nombre des Seniors/Aînés et de neutraliser l'effet financier, soit pour l'ASQS, soit aussi pour l'ASQSS, la même somme globale que l'année précédente sera versée pour l'année de l'introduction du nouveau concept, indépendamment du nombre des Seniors/Aînés. Un nouveau montant par quilleur sera fixé pour l'année suivante.

g. Américaine et championnats interclubs

Pour la classification des couples pour la catégorie Américaine ainsi que pour définir les trois catégories des clubs, les points suivants sont fixés:

A1	4 points
B1	3.5 “
A2	3 “
B2	2.5 “
B3	1.5 “
Juniors	1 “
Classe des Aînés	1 “

L'Américaine doit se jouer plus que dans 3 catégories, ainsi que dans celles des Aînés et des Juniors. L'attribution est la suivante :

Américaine 1	7 points et plus
Américaine 2	5 – 6.5 points
Américaine 3	jusqu'à 4.5 points
Américaine Jun	2 Juniors
Américaine Aînés	2 Aînés ou 1 Aîné et 1 Junior

La fixation des points pour la classification des clubs dans les 3 catégories peut intervenir uniquement lorsque les nouveaux effectifs des catégories et le nombre de points des différents clubs sont connus. On pourra ainsi procéder à une répartition équitable des clubs sur les catégories. Une modification y relative du règlement pourra intervenir à l'assemblée des délégués 2007.

h. Mise en application

L'introduction de ce nouveau concept de catégories interviendrait de la manière suivante :

Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie
1	A1
2	A1 ou A2 (basé sur le facteur réussite)
3	A2
4	B3/B2
Sen HC 1 -15	B1
Sen HC 16 – 30	B2
Sen HC 31 – 40	B3
Juniors	Juniors
Classe des Aînés	Classe des Aînés

En principe, il n'y a pas de promotion/relégation, mais uniquement un transfert dans les nouvelles catégories. Dans la catégorie avec handicap, le nouvel handicap sera tout d'abord calculé, puis attribué. Pour la catégorie 4, une promotion éventuelle sera prise en compte. Lors de l'introduction, tous les quilleurs peuvent aussi demander un transfert de A à B (200 ->100) ou inversement.

i. Traitement des propositions

Le groupe de travail se réunira, si nécessaire, le 29 octobre afin de traiter des éventuelles propositions. S'il devait y avoir que des adaptations mineures, le groupe de travail les réglera par correspondance. Il appartiendra finalement à la commission sportive de prendre la décision définitive dans sa séance du 12 novembre.

5. Modification du règlement sportif

En cas de proposition du nouveau concept de catégories et de la réglementation mentionnée à l'assemblée des délégués de l'ASQS, il y aura lieu de compléter le règlement sportif en adaptant les articles y relatifs.

Août 2005

ASQS - Président sportif



Michael Giger